



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230504-DEC-2023-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Le 04 mai 2023
DEC-2023-22
PTO/Centre juridique/GA

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire en date du 9 juillet 2020 reçu en Préfecture de la Gironde le 13 juillet 2020 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 2^{ème} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et à la communication,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2017.01.08 du 9 février 2017 reçue en Préfecture de la Gironde le 20 février 2017 relative à la conclusion d'une convention cadre de Coopération Publique Scène Partenaire avec l'Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC),

CONSIDÉRANT que la municipalité a souhaité organiser 5 représentations du spectacle intitulé « Block » les 26, 27 et 28 avril 2023 au sein de l'Espace Culturel Treulon à BRUGES (33520),

CONSIDÉRANT le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Block » proposé par l'Association LA BOÎTE A SEL dont le siège social est situé 9 Rue de Condé, Bureau 3 à BORDEAUX (33000) représentée par Madame Marie-Aude METROPE en sa qualité de Présidente et l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel, dont le siège est situé 51 Rue des Terres Neuves CS60001 à BEGLES CEDEX (33130) représenté par Monsieur Philippe SANCHEZ en sa qualité de Directeur, pour cinq représentations prévues les 26, 27 et 28 avril 2023 à l'Espace Culturel Treulon.

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Block » avec l'Association La Boîte à sel (SIRET 45083173000053) et l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (SIRET 38389023300141) pour 5 représentations prévues les 26, 27 et 28 avril 2023 au sein de l'Espace Culturel Treulon situé Avenue de Verdun à BRUGES (33520),
- **De payer** à l'Association La Boîte à sel sur présentation d'une facture, la somme totale de **1 737,40€ Net de TVA** décomposée comme suit :
 - 350,00€ Net de TVA au titre de la cession des 5 représentations,
 - 980,00€ Net de TVA au titre des frais de transport
 - 407,40€ Net de TVA au titre des frais de repas
- **De prendre en charge** les frais afférents aux droits d'auteurs et droits voisins, ainsi que les frais d'hébergement et autres frais liés à la représentation.
- **De rembourser** les sommes dues à l'IDDAC conformément à la Convention cadre de coopération Publique Scène Partenaire susvisée et à son avenant n°10, à réception de la facture correspondante



Bruges

Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO

